

**EXTRAIT:**

**GRAND  
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

**PRESENTS ( 17 ) :** M.ABELIN, M.PEROCHON, M.COLIN, M.PICHON, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, M.JUGE, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET,

**POUVOIRS ( 3 ) :**

Mme LAVRARD donne pouvoir à M.ABELIN  
M.MEUNIER donne pouvoir à M.PREHER  
Mme MOREAU donne pouvoir à M.PEROCHON

**EXCUSES ( 5 ) :**

M.SULLI, Mme BOURAT, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.MELQUIOND

Secrétaire de séance : Madame Evelyne AZIHARI

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Claude BONNET**

**OBJET : Assainissement – Ouvrages de la Fosse à GABIT à Châtellerault – Avenant n°1 au marché M 17-304**

*La remise des ouvrages situés au lieu dit la Fosse à Gabit, à Châtellerault, a été inscrite au programme pluriannuel d'investissement de l'assainissement.*

*Le marché de travaux pour la constitution des ouvrages d'assainissement fait l'objet de la délibération n°26 du bureau communautaire 15 mai 2017.*

*Sur ce site de l'ancienne station d'épuration, un grand poste refoule toutes les eaux usées traitées à Châtellerault vers la station de 90 000 équivalents habitants construite en 2002 sur la zone de la Désirée. L'objectif est notamment de dimensionner un déversoir d'orage unique (deux sont présents) selon le dernier arrêté ministériel en vigueur du 21 juillet 2015 qui fixe une limite à ne pas dépasser quant aux rejets dans le milieu naturel par temps de pluie. Les travaux portent sur la maçonnerie du poste, la reprise des abords du site, la pose de conduites d'eaux usées et le remplacement des pompes.*

*La majeure partie des travaux est terminée. Ils ont été attribués à la société FOURNIE pour un montant de 562 596 € HT.*

*Au cours des travaux, des modifications et des adaptations sont apparues nécessaires et opportunes, à savoir :*

- la suppression de l'écran d'affichage prévu sur le site de la Fosse à Gabit (remplacée par une liaison très haut débit vers la station d'assainissement) pour une moins-value de 1 748 € HT*
- la modification de l'aménagement autour du regard principal d'entrée comprenant des terrassements complémentaires et la modification de la rampe pour 10 960 € HT*
- le renforcement de la voie pour faciliter l'accès des véhicules d'intervention pour 700 € HT*

*Le total des plus-values s'élève à 9 912 € HT soit 1,76% du montant du marché initial qui s'établit désormais à 572 508 € H. T.*

\* \* \* \* \*

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

## Délibération du bureau prise par délégation

du 14 mai 2018

n°12

page 2/2

**VU** l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif,

**VU** l'article 3.II.6 statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence assainissement,

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**VU** la délibération n°26 du bureau du 15 mai 2017 relative à la signature du marché,

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant N°1 au marché de travaux M 17-304

Les crédits seront sur le budget annexe de l'assainissement, sur l'imputation 2315 P1005 3500.

### UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 16/05/2018

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER